



7866 - L'enterrement des musulmans en pays de mécréants

question

Question : Un groupe des musulmans de la ville de Bruxelles a l'honneur de solliciter de votre éminence un avis à propos de l'enterrement d'un musulmans dans un cimetière chrétien ou autre. Nous avons décidé de créer un cimetière musulman dans cette ville, mais le Gouvernement belge nous a demandé de fournir un avis (dans ce sens). Nous nous sommes adressés à vous compte tenu de l'effort que vous déployez pour propager cette religion. Dans l'attente de votre réponse, veuillez, éminence, agréer l'expression de notre haute considération...

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il faut enterrer les morts des musulmans dans un cimetière qui leur est réservé et il n'est pas permis de les enterrer dans le cimetière des non musulmans. Al-imam ash-Shirazi dit dans al-Muhadhdhab: « On n'enterre pas un non musulman dans un cimetière musulman ni un musulman dans un cimetière non musulman. Al-imam an-Nawawu dit dans al-Madjmou': **Nos condisciples (Puisse Allah leur accorder Sa miséricorde) sont unanimes à soutenir que l'on n'enterre pas un musulman dans le cimetière des mécréants, ni un infidèle dans le cimetière des musulmans.** Il apparaît de cela qu'il faut réserver un endroit spécial pour en faire le cimetière des musulmans.

C'est Allah qui nous assiste. Puisse Allah bénir notre Prophète Muhammad , sa famille et ses Compagnons.